Je ne Veux Pas que Mon Mari s'Assure mourir parce que nous déterons un certificat sur la Vie

Sous ce titre, il vient de paraître, en Europe, une petite brochure dans laquelle l'auteur, avec une logique admirable, s'efforce de détruire certains préjugés des épouses relativement à l'assurance de leur mari, car, si étrange que cela soit, il se rencontre, et. assez souvent, malheureusement, des femmes tête de mon mari. qui s'opposent à ce que le chef de la famille fasse partie d'une société de secours mutuels. Cette brochure étant, cependant, trop volumineuse pour le cadre de notre revue, nous avons cru devoir n'en reproduire que les passages les plus saillants, convaincu qu'ils ne seront pas lus sans intérêt ni sans profit même par nos lecteurs mutualistes, à qui ils pourront, probablement, fournir des arguments à l'occasion.

Et pourquoi, chère lectrice, détournezvous votre mari de cette bienfaisante institution qu'est la société de secours mutuels?

Avez-vous des préjugés contre elle? Seriezvous superstitieuse? D'où vient que vous qui avez le cœur bon et tendre, l'esprit dévoué et prévoyant, vous qui appréciez si bien tout ce qui peut être utile à ceux qui vous sont chers, d'où vient que vous semblez opposée à un acte tout en votre faveur et tout dans l'intérêt de vos enfants?

Cette anomalie peut-elle s'expliquer et repose-t-elle sur quelques fondements sérieux?

Je vous le demande?

institution lorsque vous l'aurez comprise et fait un testament en votre faveur et vous

10 Je crains, dites-vous, que l'assurance ne porte malheur à mon mari.

C'est là un sentiment d'appréhension puéjamais vu personne mourir plus tôt pour être en jeu. devenu membre d'une société.

contre l'incendie? Non, n'est-ce pas? Eh s'il vit, mais s'il meurt auparavant! Ce sera

de dotation?

Mon Dieu, nous sommes tous condamnés à mort par le créateur de toutes choses et tous, nous payerons, un jour ou l'autre, ce tribut à la nature. Mais notre adhésion à une société doit-elle avancer le terme fixé dans les décrets de la Providence? Evidemment, non. Vous le comprenez fort bien.

2º Il me semble que c'est spéculer sur la

Voilà une objection qui peut être dictée par un sentiment de délicatesse.

Mais c'est encore un sentiment irréfléchi, un scrupule exagéré, qui ne doit pas trouver

écho dans votre cœur.

Si votre mari s'assurait pour une somme énorme qui dût vous faire passer, à son décès, d'une situation modeste ou aisée, à une opulence exagérée, je comprendrais qu'il y eût de votre part une arrière pensée de lucre, de spéculation et que vous soyez intéressée à le voir disparaître au plus tôt, afin de jouir de cette fortune. Mais il n'en est

Votre mari s'assure proportionnellement à ses revenus ou bénéfices, pour parer simplement aux difficultés qui se présentent toujours à un décès, ou pour réparer dans une certaine mesure, le préjudice matériel que

sa mort entraînera pour les siens.

De même qu'on assure sa maison, non pas pour faire une spéculation, mais bien pour réparer un préjudice causé par la perte de l'immeuble ; de même, on fait partie d'une Ignorez vous combien les sociétés de société de secours mutuels pour réparer le secours mutuels ont rendu de services et ré- dommage occasionné par la mort du chef de pandu de bienfaits? Voyons, chère lectrice, famille ou pour se prémunir contre les difficausons ensemble quelques instants, froide- cultés d'un avenir inconnu. C'est une répament, sans parti pris, et dites-moi ce qui vous ration, un acte de sécurité et de prévoyance, arrête, ce qui vous répugne dans l'assurance- mais non une spéculation. Remarquez que vie. Je suis sûr que vous apprécierez cette vous ne vous formalisez pas, si votre mari que vous l'encouragerez de toutes vos forces. lègue ses économies et ses biens. Vous ne vous récriez pas sous le prétexte qu'il peut y avoir spéculation de votre part à le laisser

En assurant sa vie, le but du mari est plus rile et superstitieuse que rien ne justifie. noble et plus élevé encore ; il économise, il Croyez-vous sérieusement que l'assurance se dépouille des à présent, il se gêne peutpuisse avoir une telle puissance? Pour ma être pour garantir votre avenir et celui de part, je vous assure franchement, que je n'ai vos enfants. C'est leur intérêt même qui est

En effet, pour qui s'assure-t-il votre mari? Est-il dangereux et imprudent de s'assurer Est-ce pour lui? Il pourra en jouir à 70 ans, bien, dans le cas qui nous occupe, n'en est-il vous, ce seront vos enfants qui en profite-pas de même? Sommes nous condamnés à ront. Vous auriez vraiment mauvaise grâce